

# VOTRE FACTURE DU 30/09/24 N° 551 256 138 454



Votre facture annuelle comprend le montant dû pour la période échue. Elle tient compte des mensualités déjà réglées et vous indique, par différence, le montant restant à payer ou qui vous sera remboursé.

ZISUBILL5512561384540205914537

Référence client : 205 914 537

Numéro Compte de Contrat : 511 218 687

## Lieu de consommation :

3, RUE DE NERAC  
64000 PAU

Détail de votre contrat en p.4

MR DEMARSAN XAVIER  
VILLA  
3 RUE DE NERAC  
64000 PAU

ENGIE - SA au capital de 2 435 285 011 € - RCS Nanterre 542 107 651 - N° TVA FR 13 542 107 651 - 1 place Samuel de Champlain - 92400 COURBEVOIE



### Gaz naturel du 27/09/23 au 26/09/24

10412 kWh - Cette consommation repose sur les index réels transmis par le compteur communicant.

+ 1 430,60 €

### Électricité du 29/09/23 au 28/09/24

3823 kWh - Cette consommation repose sur les index réels transmis par le compteur communicant.

+ 700,23 €

### Total TTC des éléments facturés

Dont Total hors TVA (1 822,60 €)  
Dont Total TVA (308,23 €)

= 2 130,83 €

### Prélèvements déjà effectués pour le Gaz naturel et l'Électricité

### Montant TTC de la facture

échéance au 14 octobre 2024

- 2 101,32 €

= 29,51 €

Montant Total TTC (PRELEVE LE 14/10/24)

29,51 €

**Votre prochain échéancier**  
Vous serez prélevé de 208,15 € le 12 de chaque mois

**Télé-relevé Gaz**  
autour du 28 de chaque mois

**Télé-relevé Électricité**  
autour du 28 de chaque mois  
(Détail p.3)

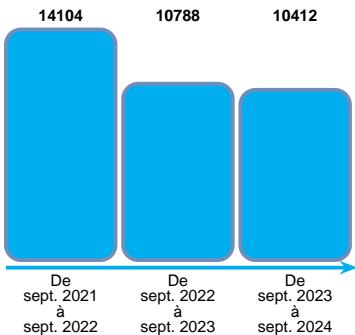
### VOTRE MODE DE PAIEMENT

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé sur le compte 1027802269000203354XXX.

Retrouvez vos coordonnées bancaires p.4.

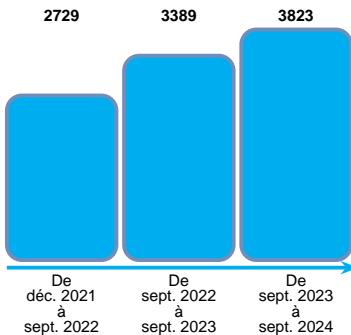
## Pour vous repérer et mieux gérer

### L'évolution de votre consommation Gaz (en kWh):



GAZ

### L'évolution de votre consommation Électricité (en kWh):



ELEC.

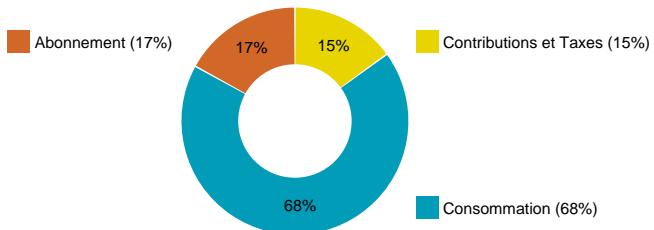


## Les événements Gaz sur votre période facturée

- Votre consommation repose sur les index télé-relevés par le compteur communicant.
- Sur la période facturée, les prix du Gaz ont changé suite au renouvellement de votre contrat au 1<sup>er</sup> février 2024.

Pour aller plus loin :  
<https://particuliers.Engie.fr/espace-client/prive/mes-factures.html>

## Ce que vous payez en Gaz



## GAZ NATUREL

## Abonnement

Abonnement du 29/11/23 au 31/01/24 sur la base de 16,80€ HT par mois<sup>(2)</sup>  
 Abonnement du 01/02 au 30/06/24 sur la base de 17,20€ HT par mois<sup>(2)</sup>  
 Abonnement du 01/07 au 28/11/24 sur la base de 20,20€ HT par mois<sup>(2)</sup>

## Total Abonnement

## Consommation

du 27/09/23 au 31/01/24 compteur n° 365  
 du 01/02 au 26/09/24 compteur n° 365

## Total Consommation

Contributions et taxes liées à l'énergie<sup>(5)</sup>

Contribution Tarifaire Acheminement  
 Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel du 27/09 au 31/12/23  
 Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel du 01/01 au 26/09/24

## Total Contributions et taxes

Ancien Index

Nouvel Index

Différence en m<sup>3</sup>Coeff conv<sup>(1)</sup>

Conso kWh

Prix kWh HT en euros

Montant hors TVA en euros

Taux de TVA en %

6048

6593

545

11,06

6025

0,07510

452,478

20,0

6593

6990

397

11,05

4387

0,08405

368,727

20,0

821,21

36,76

5,5

3603

0,00837

30,16

20,0

6809

0,01637

111,46

20,0

178,38

1 430,60 €

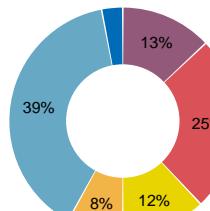
## Les événements Electricité sur votre période facturée

- Votre consommation repose sur les index télé-relevés par le compteur communicant.

Pour aller plus loin :  
<https://particuliers.Engie.fr/espace-client/prive/mes-factures.html>

## Ce que vous payez en Electricité

Part Fournisseur



Part reversée au Distributeur

Abonnement Acheminement (13%)
Consommation Acheminement (25%)

Part reversée à l'Etat

Contributions et Taxes (12%)
------------------------------

## ELECTRICITE

## Abonnement Fourniture

du 29/11/23 au 28/11/24 sur la base de 1,49€ HT par mois<sup>(2)</sup>

## Abonnement Acheminement

du 29/11/23 au 28/11/24 sur la base de 7,34€ HT par mois<sup>(2)</sup>

## Total Abonnement

## Consommation Fourniture

du 29/09/23 au 28/09/24 compteur n° 838

Consommation Acheminement<sup>(3)</sup>

du 29/09/23 au 28/09/24 Heures Creuses Saison Basse compteur n° 838

Ancien Index

Nouvel Index

Conso kWh

Prix kWh HT en euros

Montant hors TVA en euros

Taux de TVA en %

24555

28378

3823

0,05964

228,004

20,0

9287

9731

444

0,00880

3,907

20,0

18,21

5,5

89,58

5,5

107,79

ELECTRICITE	Ancien Index	Nouvel Index	Conso kWh	Prix kWh HT en euros	Montant hors TVA en euros	Taux de TVA en %
du 29/09/23 au 28/09/24 Heures Pleines Saison Basse compteur n° 838	7192 télé-relevé	8636 télé-relevé	1444	0,01430	20,649	20,0
du 29/09/23 au 28/09/24 Heures Creuses Saison Haute compteur n° 838	1866 télé-relevé	2235 télé-relevé	369			
au prorata du 29/09/23 au 30/06/24			369	0,04560	16,826	20,0
du 29/09/23 au 28/09/24 Heures Pleines Saison Haute compteur n° 838	6209 télé-relevé	7775 télé-relevé	1566			
au prorata du 29/09/23 au 30/06/24			1566	0,06670	104,452	20,0
<b>Consommation Obligations<sup>(4)</sup></b>						
du 29/09/23 au 28/09/24			3823			
au prorata du 29/09/23 au 30/06/24			3028	0,01281	38,789	20,0
au prorata du 01/07 au 28/09/24			795	0,01075	8,547	20,0
<b>Total Consommation</b>					<b>421,19</b>	
<b>Contributions et taxes liées à l'énergie<sup>(5)</sup></b>						
Contribution Tarifaire Acheminement					19,64	5,5
Contribution au service public de l'Electricité du 29/09/23 au 31/01/24			1499	0,0010000	1,50	20,0
Contribution au service public de l'Electricité du 01/02 au 28/09/24			2324	0,0210000	48,80	20,0
<b>Total Contributions et taxes</b>					<b>69,94</b>	
<b>TOTAL ELECTRICITE TTC</b>						<b>700,23 €</b>
Dont 235,42 EUR HT reversés à votre Distributeur au titre de l'acheminement de l'Electricité						
	Montant hors TVA en euros	Montant TVA au taux de 5,5%	Montant TVA au taux de 20,0%	Total TTC en euros		
Total des éléments facturés	1 822,60	21,36	286,87	2 130,83		
Déduction des prélèvements effectués				- 2 101,32		
<b>TOTAL DE VOTRE FACTURE</b>				<b>29,51 €</b>		

## Vos Contacts Utiles

### Votre Service Client Engie

-  Accédez à votre espace client 24h/24 - 7j/7 [particuliers.engie.fr](http://particuliers.engie.fr)
-  Accédez depuis votre application mobile
-  Du lundi au samedi : 8H-20H  
**N°Cristal 0 969 324 324**  
APPEL NON SURTAXÉ
-  ENGIE, TSA 87494, 76934 ROUEN CEDEX 09

### Urgence Dépannage 24h/24

-  Urgence sécurité Gaz GRDF  
**0 800 473 333** Service & appels gratuits
-  Accueil Dépannage Electricité Enedis  
**N°Cristal 0 972 675 064**  
APPEL NON SURTAXÉ

### Chèque Énergie

Enregistrez votre Chèque Énergie sur [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr)  
Ou envoyez le à ENGIE TSA 10 016  
78924 YVELINES CEDEX 9 (référence client au dos du chèque)

## Vos services gratuits actifs

- Facture en ligne
- Espace client
- Mensualisation

## Vos prochaines échéances

Télé-relevé Gaz autour du **28 de chaque mois**

Prochaine facture autour du **28 septembre 2025**

Télé-relevé Electricité autour du **28 de chaque mois**

 Pour votre prochaine facture, les compteurs communicants Gaz et Electricité seront télé-relevés. Vous avez ainsi la garantie d'être facturé au plus près de vos consommations réelles.

## Votre contrat d'énergie avec Engie

Gaz Energie Garantie 1 an (prix de marché)  
(Entre 6 000 et 29 999 kWh par an)

Date d'effet : 01/02/24 - Date d'échéance : 31/01/25  
 Consommation Annuelle de Référence en kWh (CAR) : 13258  
 Compteur Gazpar communicant  
 Point de comptage et d'estimation : 16501881306626



## Elec Référence 3 ans

Date d'effet : 02/12/21 - Date d'échéance : 31/12/24  
 Puissance souscrite : 6 kVA  
 Compteur Linky communicant  
 Point de livraison : 16501736588841  
 Elec Verte

## Faites des économies d'énergie en maîtrisant votre consommation



Suivez votre consommation au plus près sur votre Espace Client avec **Ma conso**  
(inclus dans votre offre)



En début de saison de chauffe, il est recommandé de purger vos radiateurs. Inutile de chauffer plus que nécessaire pour un résultat équivalent.

**Avec la Facture en Ligne**, vos factures sont disponibles 5 ans sur votre Espace Client : vous pouvez les consulter et les imprimer comme justificatif de domicile.

## Vos coordonnées bancaires

## Titulaire du compte : M OU MME DEMARSAN XAVIER

## Identifiant Créditeur SEPA : FR03SYM002381

Référence du compte : Nom de la banque  
 CSSE MUT ENSEIGNANTS PAU/AG PAU

## Référence Unique du Mandat : 00S011710256

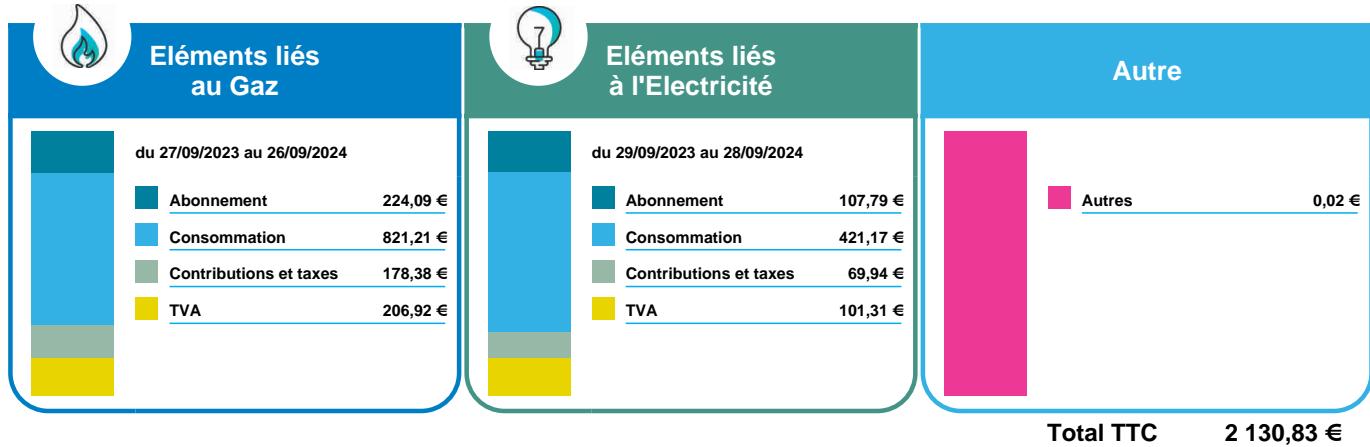
Numéro de compte : 1027802269000203354XXXX

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé sur le compte dont les références apparaissent ci-contre.

Pour tout contact ou réclamation sur ce mode de paiement, la modification ou la révocation du mandat, vous pouvez contacter notre service client.

Vous pouvez également changer vos coordonnées depuis votre espace client, rubrique « mes informations personnelles » - [particuliers.engie.fr](http://particuliers.engie.fr).

## Récapitulatif des montants facturés sur la dernière année



## Ce texte définit les termes techniques et vous assure que les éléments de la facture sont bien compréhensibles.

### <sup>(1)</sup> Coefficient de conversion : à quoi sert-il ?

Le compteur mesure le volume de gaz naturel (en m<sup>3</sup>) qui vous a été livré. Cependant l'énergie contenue dans 1m<sup>3</sup> de gaz naturel varie en fonction de la composition du gaz naturel et de l'altitude de votre commune. Il est fourni par le Distributeur et permet de calculer le nombre de kWh (ou une valeur approchée) comme suit : Nombre de m<sup>3</sup> x coefficient de conversion = nombre de kWh. Il peut être calculé par le Fournisseur pour les consommations intermédiaires, en cas de répartition des consommations par période due à changement de prix au cours de la période de facturation, sur la base des informations communiquées par le Distributeur pour cette période.

<sup>(2)</sup> Abonnement : comment est calculé son prix ?  
Ce prix mensuel est calculé à partir de votre abonnement annuel sur la base d'un mois de 30 jours et arrondi au centime d'euro le plus proche. L'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours réels facturés. Exemple : sur la base d'un abonnement de 190 EUR HT / an vous paieriez en janvier (31 jours) 190 EUR x 31 / 365 = 16,14 EUR HT

### <sup>(3)</sup> Plages temporelles acheminement

Heures Pleines Saison Haute (HPH) / Heures Creuses Saison Haute (HCH) / Heures Pleines Saison Basse (HPB) / Heures Creuses Saison Basse (HCB) : la saison haute est constituée des mois de décembre à février, et de 61 jours, répartis de telle sorte qu'au cours d'une même année civile, la saison haute ne soit pas constituée de plus de trois périodes disjointes. Les autres périodes constituent la saison basse. Par défaut, la saison haute est constituée des mois de novembre à mars (délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 28 juin 2018 portant décision sur les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité dans les domaines de tension HTA et BT).

### <sup>(4)</sup> Détail sur Consommation Obligations

La consommation, pour le calcul du montant dû pour les obligations, est votre consommation globale sur la période considérée, définie grâce aux index (cf. lignes « Consommation Fourniture » ou lignes « Consommation Acheminement »).

### <sup>(5)</sup> Contributions et Taxes liées à l'énergie

- La CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) s'applique au gaz naturel et à l'électricité. Il s'agit d'une taxe collectée par les Fournisseurs d'énergie et reversée à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières.

- La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

- Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN) : Collectée par les Fournisseurs de gaz naturel pour le compte de l'Etat, elle s'applique depuis le 01/04/2014 aux consommations de gaz naturel des particuliers. Le montant de cette taxe est obtenu par division du montant PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur) par un coefficient légal de 1,11 donnant ainsi le PCS (Pouvoir Calorifique Supérieur) applicable au gaz.

## Informations et Droits

### Informations

Retrouvez toutes les informations sur nos tarifs et nos services d'économies d'énergie sur [particuliers.engie.fr](http://particuliers.engie.fr)

### Réclamation ou litige

En cas de réclamation, vous pouvez contacter votre Service Client par téléphone (Numéro Cristal : 0 969 324 324 - appel non surtaxé), via votre espace client ([particuliers.engie.fr](http://particuliers.engie.fr)) ou par courrier (ENGIE Service Client TSA 97495 - 76934 ROUEN Cedex 09).

Si les voies de recours internes ont été épuisées, vous pouvez soumettre le différend au Médiateur pour ENGIE, soit par internet [www.mEDIATEUR-ENGIE.com/contact](http://www.mEDIATEUR-ENGIE.com/contact), soit par simple lettre à ENGIE - COURRIER DU MEDIATEUR, TSA 27601 - 59973 TOURCOING CEDEX. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n° 59252 75443 PARIS Cedex 09 ou [www.energie-mEDIATEUR.fr](http://www.energie-mEDIATEUR.fr).

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) ou au **0 800 112 212** (appel gratuit depuis un poste fixe).

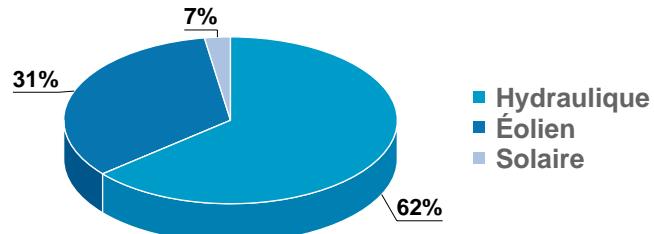
Informations Gouvernementales - Violences Femmes Info :



## Les garanties d'origine sur les offres Elec'Verte

Zoom sur les garanties d'origine utilisées par ENGIE en 2022 pour les offres Elec'Verte

Les installations pour produire l'électricité sont à 61% implantées en France et 39% dans le reste de l'Europe et l'électricité est certifiée par 100 % de Garanties d'Origine dont 25% sont acquises par enchères organisées par l'Etat.



Retrouvez par ailleurs les informations relatives à l'origine de l'électricité produite pour notre offre globale d'électricité et les indicateurs d'impact environnemental sur la page <https://particuliers.engie.fr/pourquoi-choisir-engie/conseils-transition-energetique/conseils-energies-renewablebles/energie-renewable-enr.html> du site [particuliers.engie.fr](http://particuliers.engie.fr).



# VOTRE NOUVEAU CALENDRIER DE PAIEMENT

Pour la période du 29/09/2024 au 28/09/2025



Référence client : 205 914 537

Numéro Compte de Contrat : 511 218 687

## Lieu de consommation :

3, RUE DE NERAC  
64000 PAU

MR DEMARSAN XAVIER  
VILLA  
3 RUE DE NERAC  
64000 PAU

Cher client,

Voici votre nouveau calendrier de paiement pour la période du 29/09/2024 au 28/09/2025 détaillant les dates de prélèvement et les montants mensuels qui seront prélevés sur votre compte bancaire référencé.



## Votre Calendrier de Paiement (date de prélèvement et montant TTC)

	Le 12/11/24	Le 12/12/24	Le 13/01/25	Le 11/02/25	Le 14/03/25	Le 11/04/25	Le 12/05/25	Le 11/06/25	Le 15/07/25	Le 11/08/25	Le 11/09/25
Gaz	142,05 €	142,05 €	142,05 €	142,05 €	142,05 €	142,05 €	142,05 €	142,05 €	142,05 €	142,05 €	142,05 €
Électricité	66,10 €	66,10 €	66,10 €	66,10 €	66,10 €	66,10 €	66,10 €	66,10 €	66,10 €	66,10 €	66,10 €
<b>Total Prélèvement</b>	<b>208,15 €</b>										

Comme vous, plus de 5 millions de clients ENGIE ont choisi la mensualisation, Félicitations !

**Comment ont été définies vos mensualités ?** Celles-ci ont été estimées en fonction des consommations précédentes (ou sur une consommation prévisionnelle d'après les informations que vous nous avez communiquées) :

- consommation en Gaz de 10419 kWh
- consommation en Électricité de 3814 kWh

**Et ensuite que se passe-t-il ?** Après la dernière mensualité, **une relève ou auto-relève de compteur(s) sera effectuée**. Vous recevrez alors votre **facture annuelle**, calculée sur la base de ce que vous avez réellement consommé déduction faite des mensualités déjà réglées :

- si le solde est en votre faveur, un virement sera effectué sur votre compte bancaire,
- si le solde est en votre défaveur, un prélèvement complémentaire sera effectué : son montant et la date de ce prélèvement seront indiqués sur la facture.

**Votre prochaine facture sera émise vers le 28 septembre 2025. En effet, grâce à la mensualisation vous ne recevez plus qu'une facture par an !**

N'hésitez pas à vous connecter à notre site internet [particuliers.engie.fr](http://particuliers.engie.fr) ou sur notre application mobile afin de suivre vos consommations.

### Vos Contacts Utiles

#### Votre Service Client Engie

Accédez à votre espace client 24h/24 - 7j/7 : [particuliers.engie.fr](http://particuliers.engie.fr)

Accédez depuis votre application mobile

Du lundi au samedi : 8H-20H

N°Cristal 0 969 324 324

APPEL NON SURTAXÉ

ENGIE, TSA 87494, 76934 ROUEN CEDEX 09

### Vos Coordonnées Bancaires

**Titulaire du compte : M OU MME DEMARSAN XAVIER**

**Identifiant Créditeur SEPA : FR03SYM002381**

Référence du compte : Nom de la banque

CSSE MUT ENSEIGNANTS PAU/AG PAU

**Référence Unique du Mandat : 00S011710256**

Numéro de compte : 1027802269000203354XXXX